
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 015 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 87
Votants : 93

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Jean PICCAND, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Patrick PREVALET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET à Michel FRANCONY, Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à André JOURD'HUI, Martine VUILLEMIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD-GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Philippe RIOU à Roger GROS, soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : André PROST à Patrick PREVALET, David GUY à Jean PICCAND, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Daniel BARBE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

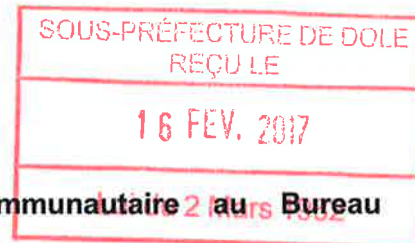
Étaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET.

Étaient Absents : Rémy VIENNET,

Secrétaire de séance : Monsieur André VIONNET

Convocation faite le : 30 janvier 2017

Objet : Délégations de fonction du Conseil Communautaire 2 au Bureau Communautaire.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral de fusion en date du 16 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes conformément à l'article L 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CO 001 DE du 24 janvier 2017 portant fixation du nombre de Vice-Présidents, et n°CO 012 DE du 7 février 2017 portant fixation du nombre des autres membres du Bureau Communautaire ;

VU la note de synthèse n°1/07.02.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

CONSIDERANT que le Bureau Communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 015 DE (SUITE)

Objet : Délégations de fonction du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

1 / DECIDE de charger le Bureau Communautaire, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

A - Fixer, dans les limites de l'estimation du service des Domaines, le **montant des offres** de la Communauté de Communes à notifier **aux expropriés** et répondre à leur demande ainsi que dans le cadre de transactions immobilières à l'amiable.

B - Autoriser la **vente de terrains** dans le cadre de lotissements ou ZAC, **d'habitation** ou **économique**, créés par la Communauté de Communes et ce, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes.

C - Accepter les **dons et legs** qui ne sont pas grévés, ni de conditions, ni de charges.

D - **Attribuer les aides et primes diverses** et notamment dans le cadre du FISAC dont les montants et conditions d'attribution sont fixées par l'Assemblée.

E - Prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des **marchés publics** pouvant être passés selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ainsi que la passation de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5% du montant du contrat initial, pour un montant compris entre au-delà de 50 001€ HT et 100 000€ HT.

F - Attribuer des **participations financières** à des actions d'intérêt communautaire dans la limite de 2 000€.

G - En matière de **personnels relevant de catégorie C** : créer ou transformer des postes dans le respect du statut de la Fonction Publique Territoriale, procéder aux affectations y compris effectuer les mises à disposition.

H - **Demander l'individualisation des subventions** afférentes aux projets d'équipement dans le cadre de programmes contractuels autorisés par les parties et suivi des opérations incluses au programme.

2 / RAPPELLE que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau par délégation du Conseil Communautaire.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Michel FRANCONY

